



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Farébersviller - Dimanche 22 mars 2026 à 10h00

Sous la présidence de Madame Marie ADAMY
Secrétaire de séance : AIT TAMA ALI Abdelhakim
Convocation du 17 mars 2026

Conseillers en fonction	Conseillers présents	Procurations	Conseillers absents
29	24	1	5

Présents : Madame ADAMY Marie, Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim, Madame BECKENDORF Cindy, Monsieur DAGTEKIN Musa, Monsieur DARKAOUI Kamel, Madame DILEK Mujde, Monsieur ESTRADA Jonathan, Madame FARIS Aicha, Madame FRANGIAMORE Françoise, Madame HARRATH Malika, Madame KALFOUS Clémence, Madame KHOUMRI Louisa, Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, Monsieur LAUER Bernard, Madame PIESTA Sylvia, Monsieur PODBOROCZYNSKI Julien, Monsieur RAHAOUI Mohamed, Madame RUSSELLO Marie, Monsieur SAADI Lamine, Monsieur SATILMIS Muhterem, Monsieur SAVALLI Vito Carlo, Madame TUFEKCI ERKILIC Yasemin, Madame TÜZÜN Gülhan, Monsieur WEBER Sébastien

Procurations : Monsieur ANANICZ Brice a donné procuration à Monsieur ESTRADA Jonathan

Absents excusés : Monsieur BAHFIR Karim, Madame ARANDA Aurélie, Madame KERMAOUI Rachida,

Absents : Madame IDIZ Jale,

3/2026 : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Madame le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2121-2, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-18-1,

VU la faculté légale laissée au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjoints au Maire dans la limite de 30% de son effectif légal soit maximum 8 adjoints au maire,

Considérant la proposition de madame le Maire de fixer à 7 le nombre d'Adjoints au Maire

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 25 VOIX POUR

Décision adoptée à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer à 7 le nombre de postes d'Adjoints au Maire



Le Maire
Marie ADAMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr